



Ecole Primaire Publique
MOSAÏQUE

**COMMUNE DE LEHON -
TEMPS PERISCOLAIRES -
Carnet d'informations GS à CM2
Année 2017-2018**

A conserver par la famille durant l'année scolaire.

NOM - Prénom :

Classe fréquentée :



⇒ LA SEMAINE DE VOTRE ENFANT – HORAIRES : GS CP CE1 CE2 CM1 CM2 ULIS

de GS à CM2	7h30	8h30	9h00	12h	12h45	13h45	15h30	16h30	18h45
LUNDI	Garderie	Enseignement		Pause méridienne / Restauration scolaire		Enseignement	TAP	Garderie	
MARDI	Garderie	Enseignement		Pause méridienne / Restauration scolaire		Enseignement	TAP	Garderie	
MERCREDI	Garderie		Enseignement	garderie					
JEUDI	Garderie	Enseignement		Pause méridienne / Restauration scolaire		Enseignement	TAP	Garderie	
VENDREDI	Garderie	Enseignement		Pause méridienne / Restauration scolaire		Enseignement	Garderie		

⇒ LES TARIFS MUNICIPAUX A LA RENTREE 2017/2018

Tarifs des services municipaux périscolaires 2017/2018		
Garderie du matin		1,34 €
Garderie du soir	de 16h30 à 17h30	1,65 € (dont goûter)
	de 17h30 à 18h45	1,13 €
Garderie du mercredi midi (12h00 à 12h45)		Gratuit (service non facturé aux familles)
Garderie du vendredi après-midi (15h30 à 16h30)		1,03 €
Dépassement des horaires (après 18h45)		10 € par famille et par 1/4 d'heure de retard
Repas enfant		3,49 € Réduction de 50% pour le troisième enfant d'une même famille.
TAP		Gratuit (service non facturé aux familles)

Les familles rencontrant des difficultés peuvent solliciter une aide auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de résidence.

INFORMATIONS ET REGLEMENT

- **[La garderie périscolaire 02 96 39 75 58](#)**

Elle est ouverte :

- le matin :
 - ⇒ de 07h30 à 08h20 les lundis, mardis, jeudis et vendredis
 - ⇒ de 07h30 à 08h50 les mercredis
- le soir :
 - ⇒ de 16h30 à 18h45 les : lundi, mardi et jeudi
 - ⇒ de 15h30 à 18h45 le vendredi.

Le mercredi midi, un accueil gratuit sera assuré jusqu'à 12h45.

Les parents sont tenus de respecter les horaires.

L'aide aux devoirs est proposée pour les enfants du CP au CM2 de 17h15 à 18h00 maximum. Elle se déroule dans la salle en face de la garderie et est assurée par un agent communal. Le rôle de l'agent consiste à faire régner la discipline et le calme afin que les enfants puissent travailler dans de bonnes conditions. La vérification des cahiers est faite par les parents à la maison.

Pour la prise en charge de l'enfant à la fin de la journée, celui-ci sera confié aux personnes majeures signalées sur la fiche de renseignements :

- à l'un des deux parents mentionnés
- à toute personne citée : dans ce cas, la présentation d'une pièce d'identité est obligatoire.

Tout retard doit être signalé par téléphone dans la journée et rester exceptionnel.

- **[La restauration scolaire 02 96 85 32 70](#)**

Le restaurant scolaire sera ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 12h00 à 13h45. Il n'est pas prévu de restauration le mercredi midi.

- ↪ *Les menus sont affichés en différents points de l'école.*
- ↪ *Les menus sont composés par le responsable de la restauration scolaire en concertation avec l'Adjointe aux Affaires Scolaires et Périscolaires. Ils veillent à l'équilibre alimentaire des repas.*
- ↪ *Pour toute modification dans les habitudes de l'enfant, prévenir l'école par écrit daté et signé.*
- ↪ *Déoulant de convictions religieuses ou culturelles : un aliment de substitution est proposé ou une quantité plus importante d'un aliment autorisé prévu au menu.*
- ↪ *Pour des motifs médicaux : un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) entre le représentant légal de l'enfant, la collectivité, la Directrice de l'école et le médecin scolaire est mis en œuvre.*
- ↪ *INSCRIPTIONS* : *Pour ajuster le plus possible le nombre de repas préparés au nombre de repas servis et éviter ainsi des gaspillages, il est demandé aux familles de remplir un tableau périodique nous indiquant les jours où l'enfant mangera ou ne mangera pas à la cantine.*

En conséquence, un enfant ne pourra pas déjeuner à la cantine si le repas n'a pas été commandé. De même tout repas commandé sera facturé sauf si des raisons sérieuses justifient cette absence (maladie par exemple).

Toutefois il est possible de modifier cette commande de repas à condition de prévenir au minimum 5 jours avant : téléphoner au restaurant scolaire au **02 96 85 32 70** ou envoyer un mail à **cantinedelehon@gmail.com**.

↳ **MODALITES DE PAIEMENT :**

○ **Pour la restauration scolaire et la garderie :**

▪ 3 modes de paiement :

- chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public,
- espèces (acquittance en mairie de la somme exacte)
- prélèvement automatique (pour mise en place contacter **Philippe Salmon** en mairie au **02 96 87 40 48**.)

▪ 1 mode de paiement supplémentaire pour la garderie : chèque CESU avec valeur faciale.

• **L'ALSH du mercredi après-midi**

Il est proposé aux enfants de l'école Mosaïque un transport gratuit pour les conduire au centre de Loisirs des Réhories de Dinan. En cas d'utilisation du transport, remplir une fiche d'inscription à retirer auprès de Nathalie GODARD, responsable enfance.

Les familles résidant sur la commune de Léhon bénéficient du tarif dinannais.



Les inscriptions à l'accueil de loisirs des Réhories se font directement auprès du service Enfance Jeunesse de la ville de Dinan - Renseignements au 02.96.39.33.58 ou centre.de.loisirs@dinan.fr

• **Les T.A.P : Temps d'Activités périscolaires 06 74 86 80 66 :**

Ils sont proposés à raison de 3 heures par semaine selon l'emploi du temps présenté ci-dessus.

Pour les enfants de GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2 et ULIS, la fréquentation aux TAP doit être régulière compte tenu de l'engagement de l'équipe d'animation. Toute absence doit être obligatoirement signalée.

Les activités se dérouleront dans les locaux scolaires et périscolaires, la salle et le terrain du clos Gastel, le nouveau terrain Multisport ainsi qu'au tennis club de Léhon.

A 16H30, après les T.A.P, vous pourrez venir chercher les enfants au portail de l'école ou bien ils seront conduits en garderie.

Placés sous la responsabilité de la Commune, les enfants seront confiés à des agents communaux, des intervenants diplômés dans les domaines de l'animation, de la culture, et du sport et des bénévoles. L'équipe d'animation sera présentée prochainement aux familles via un livret d'activités.

Santé : Toute allergie alimentaire ou problème de santé doivent être signalés à la mairie. Un projet d'accueil individualisé (PAI) sera mis en place le cas échéant.

⇒ ZOOM SUR LES ATELIERS EDUCATIFS

Les valeurs éducatives du PEdT (projet éducatif territorial) se font sur :

- *Le « vivre ensemble » : Favoriser les échanges entre acteurs éducatifs (parents, enseignants, associations) tout en respectant les domaines de compétences de chacun.*
- *La lutte contre les inégalités et les discriminations.*

Proposer des activités cohérentes qui visent la continuité éducative et qui s'harmonisent avec le projet d'école.

- *«**Bien dans mon corps**» : différents sports tout au long de l'année : séance de motricité, balles au pied, balles à la main, judo, relaxation...*
- *«**Graine d'artistes**» : activités manuelles, fabrication de jeux de société, musique, photographie...*
- *«**Petit citoyen**» : charte du bien-être, nature en jeux, éco'gestes, tri sélectif, actions sur le développement durable, jardinage, apprendre à porter secours...*
- *«**Réflexion et partage**» : jeux de société, jeux libres, jeux de plateau, lecture...*
- *«**Culture**» : découverte de différentes cultures européennes dont l'allemand en partenariat avec le comité de jumelage Léhon-Abstatt, création d'un journal d'école.*

Le projet pédagogique est à la disposition des parents

⇒ DISPOSITIF « ECOLE ACCUEILLANTE »

L'école publique primaire mosaïque a été choisie pour participer au dispositif école accueillante mis en place par l'Education nationale. Un accompagnement par des professionnels de l'éducation, se fera tout au long de l'année scolaire.

Une charte du bien vivre à l'école sera élaborée avec l'ensemble des acteurs de l'école : équipe enseignante, équipe d'animation et d'encadrement du périscolaire, enfants... Vous en aurez connaissance dans les prochains mois.

MERCI DE BIEN VOULOIR COMPLETER ET SIGNER LE DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION PERISCOLAIRE POUR L'ANNEE 2017-2018

Pour tout renseignement ou modification d'informations concernant votre enfant :

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

COORDINATRICE MUNICIPALE DES SERVICES PERISCOLAIRES :

NATHALIE GODARD : 06.74.86.80.66 ou enfance@mairie-lehon.fr

Bonne rentrée à tous !

*L'adjointe au Maire
en charge des affaires scolaires et périscolaires
Stéphanie SEROR-MEAL*

*Le Maire,
René DEGRENNE*